



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 102880

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la structuration du réseau d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes. Elle souligne, qu'en France, ce réseau est constitué d'une multitude d'acteurs souvent insuffisamment coordonnés, sauf dans certaines régions pilotes. Il n'existe aujourd'hui aucun cadre institutionnel et la concertation entre les différents acteurs dépend surtout de relations personnelles que les uns et les autres peuvent entretenir. Elle souligne, en particulier, que la coopération des acteurs du service public et de l'emploi et de l'éducation nationale est souvent limitée aux forums sur l'emploi. En outre, elle souligne que les initiatives des chambres de commerce et d'industrie sont peu relayées dans les établissements scolaires et les missions locales. En ce qui concerne l'accueil des stagiaires, la mise en oeuvre des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, l'information sur les métiers et l'emploi ou encore l'appui au recrutement, les entreprises sont trop souvent sollicitées sans réelle coordination avec les différents acteurs de l'orientation. Pour autant, elle fait savoir que le partage de fichiers ou d'informations sur les opportunités que les entreprises offrent au niveau territorial, la formation continue ou encore les projets communs sont des outils de coordination variés qui peuvent être utilisés. Elle insiste sur le fait que la coordination entre les différents acteurs a pour but de développer l'information et l'analyse sur la formation, l'emploi, la certification et l'orientation. La coordination doit également appuyer les projets et les dispositifs d'orientation qui favorisent l'innovation et la coopération. Dès lors, elle lui demande des précisions sur une éventuelle mise en oeuvre, suivant un schéma national, de plates-formes de coordination, à l'échelle régionale, des différents acteurs de l'orientation. Elle souligne l'importance d'y associer l'État, le conseil régional, les chambres de commerce et d'industrie ainsi que les partenaires sociaux, en élargissant à d'autres régions ce qui a déjà été entrepris en Rhône-Alpes avec le pôle Rhône-Alpes de l'orientation.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102880

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2674

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)